



SNPAM-CGT

communiqué intersyndical

L'administration trahit ses promesses envers les personnels !

Lors de la CCP du 14 mai 2019, la DRH et la Direction des Affaires Maritimes ont annoncé l'abandon du passage des enseignants contractuels de 21h à 18h de face à face pédagogique.

Ce passage avait été annoncé le 5 décembre dernier en Commission Paritaire et confirmé à plusieurs reprises depuis, c'est donc avec stupeur que nous recevons cette nouvelle.

Le contrôleur financier rejette le plan.

L'ensemble des organisations syndicales condamnent ce revirement. Cette réduction du temps de service permettait d'apporter davantage de justice entre collègues qui réalisent le même métier.

Il concernait un très grand nombre d'enseignants, en CDD ou en CDI. Il permettait enfin d'absorber pour partie le choc des réductions d'heures induites par la réforme Blanquer de la voie professionnelle et son adaptation aux cursus maritimes.

Des emplois sont donc directement menacés !

Au cours des derniers mois, notre tutelle a plusieurs fois remis en cause ses propres engagements : création du bac pro polyvalent, mise en place d'une classe de seconde maritime indéterminée et plus récemment la disparition des heures de travail en groupe de 12 élèves pour les matières générales.

La confiance est sévèrement entamée.

Les décisions prises par l'administration contredisent la soi disant volonté de conforter, voire de renforcer l'avenir maritime de la France dont la formation maritime est une des composantes reconnue ! !

De plus les personnels sont sans réponses concernant leurs demandes d'éclaircissement pour les dédoublements en enseignement général depuis plus de 3 semaines !

La colère et les inquiétudes sont très fortes chez les personnels des lycées maritimes.

Les organisations syndicales et les personnels doivent être entendus. Nous saurons mettre en œuvre des actions pour atteindre cet objectif.

Le 15 mai 2019

SNPAM-CGT

SNETAP-FSU

CFDT